

Accords fiscaux—Loi

meilleurs services de santé qui soient, et je suis d'accord là-dessus avec mon collègue qui en a parlé. Je pense que nous en avons effectivement les moyens. Je crains cependant qu'il ne soit pas question des services de santé actuels, ni des services existants d'enseignement postsecondaire. On ne peut pas extrapoler à partir du passé. Les anciennes méthodes coûtaient extrêmement cher. Comment expliquer la chose, monsieur le Président? Eh bien, notre pays, à l'instar de beaucoup d'autres, a compté des années durant sur les services de santé tertiaires. En d'autres mots, on avait pour politique de ne pas intervenir avant que l'état du malade ne devienne critique.

Ce sont les hôpitaux, leur technologie et leurs analyses qui nous coûtent les yeux de la tête. Ce ne sont pas les médecins—et je le dis pour la gouverne de mes collègues à l'extrême gauche—qui coûtent très cher; ce sont les malades qui nous coûtent cher. C'est notoire. Et nous savons que même les spécialistes s'en rendent compte. Ils savent qu'on ne peut pas extrapoler en se basant sur le coût des services de santé au Canada. Des changements s'imposent. Nous réussirons à découvrir lesquels. Ce sont les pressions financières qu'on ressentira. Il n'y a aucun doute qu'on peut faire en sorte de tourner ces pressions financières à notre avantage pour faire quelque chose d'utile et de novateur.

Je ne suis pas de ceux qui préconisent de s'inspirer aveuglément du passé pour bâtir l'avenir. Il faut faire preuve d'innovation, trouver moyen de secouer le système, de l'améliorer. Ce n'est pas en construisant d'autres installations qu'on l'améliorera, mais bien en en modifiant la structure de base. Je suis persuadé, et je le dis sans aucune hésitation, que mes collègues dans le domaine de la santé, et j'en connais très bien quelques-uns, ou encore mes collègues dans le domaine de l'enseignement postsecondaire, réussiront à se tirer d'affaire. Ce sera de cette façon qu'ils nous aideront à tirer le pays de son marasme actuel. Je sais qu'ils relèveront le défi, comme ils l'ont toujours fait, car ce sont des Canadiens.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, je dois avouer d'emblée, pour ceux de mes collègues qui n'auraient pas eu le plaisir de m'entendre, que c'est la quatrième fois que je prends la parole au cours de ce débat. J'ai tenté les fois précédentes, avec mon sens de l'humour limité, d'amener les ministériels en les ménageant à tenir parole et à respecter leurs engagements.

Chacun connaît la bonne vieille expression: «un homme de parole». Aujourd'hui, on dirait plutôt «une personne de parole». Cela veut dire, évidemment, que quiconque, particulier, société, parti politique ou gouvernement, donne sa parole doit s'y tenir. Ainsi, le parti qui forme le gouvernement et son chef, le premier ministre (M. Mulroney), qui dirigeait alors l'Opposition officielle, ont donné leur parole. Ils ont promis, par la voie des médias et dans leurs documents électoraux, que le parti conservateur rétablirait la formule de financement de 1977 en ce qui concerne l'enseignement postsecondaire et les services de santé. Personne, de quelque idéologie politique que ce soit, n'y a trouvé à redire.

● (2120)

Le parti libéral avait amorcé l'affaire lorsqu'il était au pouvoir. En effet, ce sont les libéraux qui avaient aboli la formule de 1977. Je me réjouis de voir qu'ils s'en repentent *in extremis*.

Je sais gré aux députés immédiatement à ma droite de leurs propos. Ils ont eu la bonté d'admettre indirectement leur erreur. Ils se sont repentis.

Conservateurs et néo-démocrates ont fait des pieds et des mains à la Chambre pour qu'on retienne la formule de financement de 1977. L'Opposition officielle, alors conservatrice, a poussé les hauts cris tandis qu'aujourd'hui, le parti conservateur pactise avec le crime. Voici maintenant la preuve de ce que nous disons depuis des années, à savoir que les deux partis se ressemblent. Ils prennent tous deux l'argent des riches et les votes des pauvres et promettent à chacun de les leur protéger de l'autre. Un particulier ou un gouvernement qui ne tient pas parole ne vaut pas grand-chose. Il ne peut y avoir de bon gouvernement s'il ne respecte pas ses engagements.

En réduisant l'augmentation des paiements versés aux provinces pour qu'elles puissent répondre convenablement aux besoins de leurs habitants, le gouvernement prouve bien, comme celui qui l'a précédé, que pour lui tout a un prix mais rien n'a de valeur.

J'ai été horrifié par les propos du député d'Edmonton-Ouest qui m'a précédé. Il s'est très bien présenté. Il a peut-être l'air d'avoir 21 ans, mais à l'entendre, on lui donnerait 91 ans. On a l'impression d'entendre R.B. Bennett ou Charlie Dunning et d'être retourné dans les années 20 ou les années 30.

Je voudrais prendre à témoin quelqu'un qui n'est membre ni de mon parti ni de l'Opposition officielle. Il appuie depuis longtemps le parti au pouvoir. C'est un citoyen honoré et respecté à bien des égards. Je veux parler du juge Emmett Hall. Il a dit ce qu'il pensait du financement de la santé et de l'enseignement secondaire, de ce mouvement vers la privatisation, de cette abdication face aux responsabilités de la nation. Voici ce qu'il a déclaré:

La privatisation va accroître énormément les dépenses, surtout dans le secteur hospitalier.

Le Canada consacre actuellement 8.4 p. 100 de son PNB à l'ensemble des services de santé. Aux États-Unis, où ces services sont privatisés dans une large mesure, il s'agit de 10.9 p. 100, pour une protection nettement inférieure.

Ce n'est pas un socialiste qui l'a dit, mais le juge Emmett Hall. Le gouvernement ne cesse d'invoquer le déficit. Nous avons proposé plusieurs solutions qui n'entraîneraient aucune augmentation du déficit. Notre pays se partagerait plus équitablement le financement de la santé et de l'éducation qui est réparti entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Le gouvernement instaure un impôt minimum sur lequel le premier ministre et le chef de mon parti étaient d'accord au cours de la dernière campagne électorale. Si le ministre des Finances (M. Wilson) et le premier ministre ajoutaient 1 p. 100 ou même 0.5 p. 100 à cet impôt minimum, ils auraient tout l'argent nécessaire pour maintenir la formule de partage des frais à son niveau actuel.

Nous avons proposé une autre solution qui, elle non plus, n'alourdirait pas le déficit. Le gouvernement pourrait faire payer 3 p. 100 d'intérêt sur l'impôt différé des sociétés qui s'élève actuellement à environ 35 milliards. Il percevrait ainsi un milliard en intérêts, ce qui lui donnerait plus d'argent qu'il n'en faut pour maintenir la formule de financement. Une fois cet impôt instauré, vous seriez étonné de voir combien les sociétés s'empresseraient de payer leur impôt différé. Autrement, nous ne reverrons jamais cet argent. Mon collègue, le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis), a proposé trois ou